

<https://www.snetap-fsu.fr/Nouvelle-Note-de-service-sur-la-mise-en-place-des-ALESA-c-est-juste-un.html>



Nouvelle Note de service sur la mise en place des ALESA : c'est juste un toilettage

- Pédagogie - Éducation Socioculturelle ESC -

Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La NS ALESA publiée au cœur de l'été, le 13 août dernier, ne constitue qu'un nouveau cadrage rappelant des textes de lois sur les associations. Elle a pour mérite de remettre la formation citoyenne et l'autonomie de son fonctionnement au cœur du sujet. Elle ne propose malheureusement pas de réponses concrètes aux problèmes de gestion et d'animation malgré la volonté de faire vivre une association démocratiquement dans le contexte d'un établissement scolaire.

Cette Note de service laisse de côté le rapport de force qui peut exister entre une banque et les représentant-es de l'association pour obtenir les droits d'utilisation d'un compte en banque qui peuvent allonger les délais ou rendre impossible son utilisation par un bureau élu, au mieux, fin septembre pour une année scolaire. Des points pratiques importants sont laissés de côté.

Elle ne règle pas les délais de suivi de début d'année : comment faire pour que l'association soit active rapidement quand il n'y a pas de personnels référents pour l'action administrative de l'association en l'absence du président et du trésorier qui auraient quitté l'établissement ?

Elle tente d'explicitier la relation entre l'[EPLEFPA](#) et l'ALESA mais sans couper complètement les liens entre les finances de l'EPLEFPA et celles de l'association en permettant par exemple le "don vers l'EPLEFPA" tout en listant une série d'actions devant être interdites aux agent-es de l'établissement.

En conclusion, cette Note de service remet à jour les textes légaux gérant les associations loi 1901 et leur implantation dans les EPLEFPA. Elle ne donne, par contre, que des pistes pour éviter la gestion de fait par des agent-es. Même si elle remet en avant l'intérêt d'une telle association pour la formation citoyenne des apprenant-es (spécifique sous cette forme aux lycées agricoles), elle ne propose rien sur le problème concret de la mise en place de nouveaux bureaux chaque année, ne permettant pas d'avoir une association active dès le début de l'année scolaire.

Il est inquiétant de voir que le nécessaire bilan à réaliser nationalement (comme le rapport réalisé d'évaluation de la mise en oeuvre des ALESA en 2009) ne semble vouloir être préparé que sous forme de forums régionaux avec des volontaires qui doivent présenter un projet (liant au moins 4 associations) pour le 26 septembre alors que les bureaux ne seront, pour la plupart, pas élus.